



Agression d'une élue de la CGT

L'Union Fédérale de la Santé Privée CGT et l'USD CGT 92 condamnent l'attitude déplorable de la direction de l'EHPAD Médicis, du groupe DOMUSVI à Sèvres (92).

Notre camarade Amel, salariée de cet établissement, a été violemment agressée par un membre du personnel travaillant avec la direction en présence de la directrice de l'EHPAD. Cette agression s'est produite alors qu'elle menait à bien sa mission de déléguée du personnel dans son établissement.

Notre camarade a justifié de son mandat d'élue DP pour consulter le registre de sécurité. Un membre de la direction, ne souhaitant pas sa présence sur les lieux, lui jeta le registre au visage pour exprimer avec violence son désaccord.

Amel a perdu connaissance, s'est écroulée par terre et d'un choc violent sa tête a percuté le sol. Il a fallu l'intervention des secours. Au vu de la gravité du choc, son médecin lui a prescrit un arrêt de travail.

Les faits évoqués démontrent que l'employeur n'a pas assuré la sécurité physique et mentale du salarié, alors que l'article L4121-1 du Code du travail précise : « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* ». Il doit appliquer notamment, les 9 principes de préventions des risques au regard de l'article L4121-2 du Code du travail.

Cette agression contre une représentante CGT s'inscrit dans un contexte social où se multiplient les mises en cause par les employeurs de l'exercice du droit syndical.

Quand une élue CGT est agressée, c'est toute la CGT qui est attaquée.

L'Union Fédérale de la Santé Privée CGT et l'Union Syndicale Départementale CGT des Hauts de Seine (92) tiennent à témoigner à Amel toute leur solidarité et tout leur soutien.

Contact :

USD CGT 92 – Malika BELARBI - 06.66.03.23.96

Union Fédérale de la Santé Privée CGT - Josiane DELBOS – 06.70.06.29.79